

Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyse. La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules activités couvertes par l'accréditation.

SARL ECURIE MUSTANG

 SARL VENTES OSARUS
 613 CHEMIN DU LIEU HAUTON

14100 LES MONCEAUX

(ext) Motif : VENTES

Identification du cheval (Horse's identity) :(ext) **Nom (Name) : OSARMES D'ANJOU**(ext) **Espèce (Species) : Equine**(ext) **N° de SIRE (French Immatriculation Number) : 24 154 695 W**(ext) **Race (Breed) :**(ext) **N° UELN (UELN number) :**(ext) **Sexe (Sex) :**(ext) **N° de Transpondeur (Microchip) :**(ext) **Date de prélèvement (Sampling date) : 24/10/2025****Date de réception (Reception date) : 25/10/2025****Date début d'analyse (analysis starting date) : 25/10/2025****Sérodiagnostic / Serodiagnosis**

Méthode		(ext) Sérum Serum S.2025.85715-1-1
Anémie Infectieuse Equine Equine Infectious Anemia Matrice analytique/Analytical Sample :Sérum	Test de coggins Coggins test NF U47-002	Négatif Negative (c)
Piroplasmose equine (Babesia caballi) Piroplasmosis Matrice analytique/Analytical Sample :Sérum	Kit VMRD agréé USDA / Kit VMRD USDA licenced B.caballi antibody test kit, c-Elisa Seuil positif/positive cut off >= 40%	Négatif Negative (c) -3.9%
	Immunofluorescence indirecte IFAT / OIE Seuil / Cut Off 1/80	Négatif Negative
Piroplasmose equine (Theileria equi) Piroplasmosis Matrice analytique/Analytical Sample :Sérum	Kit VMRD agréé USDA / Kit VMRD USDA licenced T.equi antibody test kit, c-Elisa Seuil positif/positive cut off >= 40%	Négatif Negative (c) -3.9%
	Immunofluorescence indirecte IFAT / OIE Seuil / Cut Off 1/80	Négatif Negative

Observation(s) éventuelle(s) (Remarks) :

Afin d'améliorer les outils de détection et de prévention au service de la santé de votre cheval ; en l'absence d'une information contraire de votre part, dans le cadre de ses travaux de recherche et développement, LABÉO peut être amené à utiliser de façon anonyme le reliquat de l'échantillon adressé.

RAPPORT D'ANALYSE N°: S.2025.85715-1

Page 1 / 2

Seuls les essais identifiés par le sigle (c) sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les données préfixées "(ext)" fournies par le client ne sont pas de la responsabilité du laboratoire.

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dès lors que le prélèvement ou l'échantillonnage n'est pas réalisé par le laboratoire.

Saisie du : 25/10/2025

N° Demande : S.2025.85715

**SANTÉ-ANIMALE**

1, Route de Rosel, SAINT-CONTEST - 14053 CAEN CEDEX 4

Téléphone : 02-31-47-19-19

Fax : 02-31-47-19-49 Immuno-Hémato-Biochimie-Virologie

Fax : 02-31-47-19-42 Autopsie-Bactériologie-Parasitologie



ACCREDITATION N°1-5684

PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyse. La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules activités couvertes par l'accréditation.

Le Responsable Technique - Saint-Contest le : 28/10/2025

(Laboratory director or responsible biologist of the laboratory)

La signature d'une personne par service concerné atteste de la validité du rapport d'analyse

The signature of a person by concerned service gives evidence of the validity of the report (relationship) of analysis

Stéphane PRONOST

Afin d'améliorer les outils de détection et de prévention au service de la santé de votre cheval ; en l'absence d'une information contraire de votre part, dans le cadre de ses travaux de recherche et développement, LABÉO peut être amené à utiliser de façon anonyme le reliquat de l'échantillon adressé.

RAPPORT D'ANALYSE N°: S.2025.85715-1

Page 2 / 2

Seuls les essais identifiés par le sigle (c) sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les données préfixées "(ext)" fournies par le client ne sont pas de la responsabilité du laboratoire.

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dès lors que le prélèvement ou l'échantillonnage n'est pas réalisé par le laboratoire.

Saisie du : 25/10/2025

N° Demande : S.2025.85715